



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnole Cedex  
01 48 18 88 29 • [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) • [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



Le 18 juin 2018

## CT des DDI du 14 juin 2018

### Des lignes rouges qui ont été dépassées en matière de dialogue social

Le CT des DDI s'est réuni sous la Présidence de Marc GUILLAUME, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG).

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Franck BAUDE, Steve MAZENS, Yves PAPLORAY, Alain PARISOT.

Ci-après la déclaration de l'UNSA :

"Monsieur le Président,

Ce CT des DDI se déroule aujourd'hui dans un contexte de forte tension sociale dans la Fonction Publique.

La journée d'action du 22 mai dernier, à laquelle l'UNSA Fonction Publique a participé au côté de l'ensemble des organisations syndicales, a mis le focus sur la perte du pouvoir d'achat, la suppression des compétences des CAP relative aux actes en matière de mobilité et d'avancements, la fusion des CT et CHSCT, le recours accru aux contractuels.

Ne pensez pas un seul instant, Monsieur le Président, que si la mobilisation a été moyennement suivie par les agents, ces derniers adhèrent aux différents projets de réforme du Programme Action Publique 2022. Bien au contraire.

Nous constatons que les agents sont excédés, voire inquiets d'une relégation collective et individuelle. C'est ce qui remonte du terrain. Apparaissent dans les services beaucoup de frustrations, une colère froide et un sentiment d'impuissance face au rouleau compresseur des différents chantiers conduits par le Ministre de l'action et des comptes publics et le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique et même, pour être encore plus précis, un attentisme très soupçonneux, qui est particulièrement inquiétant, ressenti par la communauté de travail.

Que le Gouvernement prenne bien garde à cette situation.

La question du sens et de l'efficacité des politiques publiques est clairement posée. Le rapport de synthèse sur les missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI, qui est à l'ordre du jour, le rappelle très clairement. Et c'est ce que révèle également le forum de l'Action Publique.

En effet, que demandent les agents qui ont répondu à ce questionnaire :

- Une reconnaissance des compétences individuelles et de l'investissement personnel par les managers de proximité.
- L'amélioration des conditions de travail, le développement de la prévention, une mise en œuvre plus large du télétravail et une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- Le développement des compétences managériales des encadrants parfois perçus comme éloignés des préoccupations des agents de terrain et le développement de modalités de travail plus participatives et avec une délégation plus importante.
- Un meilleur accompagnement RH particulièrement en matière de conseil sur les parcours professionnels (formation, promotion, mobilité).
- Une pause dans les réformes, trop rapprochées et vécues sans réel accompagnement des personnels.

Sur les deux derniers items, les agents ne demandent pas le détricotage de ce qui fonctionne, en particulier les instances de concertation, mais plutôt un accompagnement plus personnalisé de leur parcours professionnel.

Une majorité des participants déplore au contraire les conditions de travail et refuse un abandon ou un transfert des missions vers le secteur privé.

Dans ces conditions, à quoi bon consulter les agents si le gouvernement a déjà décidé d'engager une énième réforme organisationnelle des services ?

Qu'attend exactement le gouvernement de nos organisations syndicales si ce n'est être cantonnés dans un rôle de figuration ?

Ce n'est pas comme cela que peut fonctionner la démocratie sociale, si ce mot a encore un sens.

Ainsi, faire et défaire n'est pas la meilleure méthode pour redonner confiance aux communautés de travail. Pour l'UNSA, la priorité est d'améliorer les dispositifs RH existants sans remettre en cause fondamentalement les instances de concertation.

En effet, simplifier, réduire, voire vider les CAP comme le préconise la DGAFP, c'est remettre en cause les espaces d'échanges, clé de voûte indispensable à la garantie de l'équité de traitement et à la défense des droits des agents dans le déroulement de leurs carrières. Ce projet est d'autant plus incompréhensible que le gouvernement a choisi l'égalité femmes/hommes comme grande cause nationale du quinquennat. Il est donc contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité au risque de laisser l'agent seul face à l'arbitraire de la hiérarchie.

Quant à la future disparition des CHSCT, l'UNSA ne peut y adhérer. Ces instances de concertation sont indispensables pour traiter les questions relevant des conditions de travail (souffrance au travail, discriminations, risques professionnels..) alors qu'elles ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années en jouant le rôle de contre-pouvoir face à une hiérarchie pas toujours sensible à ces problématiques. Ce sont d'ailleurs nos organisations syndicales qui vous alertent sur des situations de tensions dans les services.

En d'autres termes, si ce chantier est mené à son terme, ce serait une attaque sans précédent contre le dialogue social et nos organisations syndicales qui en sont les acteurs.

S'agissant des futures annonces du Programme Action Publique 2022, le gouvernement ne cesse d'affirmer, à travers les médias, que ce chantier ne s'inscrit nullement dans le cadre d'une politique budgétaire de rabot. Ce n'est pas l'avis de la Commission Européenne, qui met la pression sur l'exécutif, l'obligeant à tendre vers des économies substantielles des dépenses publiques.

A travers les recommandations de la Commission Européenne, nous pouvons craindre que nos services servent une fois de plus de variable d'ajustement alors qu'ils sont la base de la cohésion sociale de notre pays.

A ce titre, les agents des DDI, en charge de la mise en œuvre des politiques sportives, attendent de leurs directeurs départementaux une information franche et transparente sur l'avenir de leurs missions. Ils regrettent de devoir attendre l'annonce de la suppression ou du transfert de leurs missions à d'autres services pour connaître leurs modalités de reclassement. Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître les dispositifs que les directeurs départementaux projettent de mettre en place afin de les accompagner dans ce changement dès à présent.

Ce qui nous fait réagir également, c'est la contribution du groupement des secrétaires généraux des DDI à la fusion des secrétariats généraux, association qui n'a aucune légitimité mais que la DSAF reçoit régulièrement. D'ailleurs le Préfet KUPFER n'a pas souhaité la rencontrer puisqu'elle n'est pas précisément représentative et issue d'aucun scrutin.

En donnant du crédit aux propositions de cette association, vous contournez délibérément nos organisations syndicales qui sont légitimement habilitées à représenter l'ensemble de la communauté de travail. Cette façon de procéder n'est pas acceptable.

Enfin, pour conclure, il semblerait que le rapport CAP 22 soit remis au Premier Ministre sans être rendu public, ce qui interroge l'UNSA sur le processus de concertation qui sera mis en œuvre autour de ce rapport et des conclusions des chantiers transversaux, avant les arbitrages du Gouvernement. Nous vous demandons d'apporter un éclairage sur la méthode désormais retenue et la place qui sera réservée » au dialogue social en particulier dans le cadre du CT des DDI.

En effet, nos collègues en DDI sont dans l'expectative, ce qui ne contribue nullement à redonner la confiance dans ces services dont l'avenir est à nouveau interrogé.

Merci de votre attention."

### **POINT D'ETAPE " ACTION PUBLIQUE 2022"**

Le SGG ne souhaite pas que les organisations syndicales se focalisent sur le rapport du Comité Action Publique 2022. Les annonces du Premier Ministre interviendront avant la communication du rapport dont les éléments seront dévoilés partiellement. Les ministres travaillent à leurs plans de transformation. Les orientations générales, arbitrées par le Gouvernement, seront connues avant le 14 juillet. La phase de concertation avec les organisations syndicales se fera dans un second temps. Pour les DDI il n'y a pas encore de décision.

Concernant les quatre chantiers Fonction publique, le cadre général est fixé par le Président de la République : 60 milliards d'économies sur cinq ans et 50000 postes supprimés dans la Fonction publique de l'Etat. Il y aura fusion des CT/CHSCT dans une instance unique, dans le prolongement de ce qui a été décidé dans le secteur privé.

*Pour l'UNSA, cette façon de procéder n'est pas acceptable. L'UNSA dénonce le fait que la concertation sur les feuilles de route des Ministres, quand elle existe, n'est pas homogène d'un Ministère à l'autre.*

*A l'exception du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui a pris l'initiative de créer un groupe de travail dédié au Programme Action Publique 2022 associant les organisations syndicales, cette méthode est loin d'être le cas dans les autres ministères.*

*Il n'est pas concevable que des arbitrages soient rendus lors du prochain comité interministériel à la transformation publique (CITP) de fin juin début juillet sans qu'aucun dialogue social n'ait eu lieu.*

### **RAPPORT INTER INSPECTION DE SYNTHESE DES MISSIONS D'EXAMEN DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES D'AVRIL 2018.**

*Pour l'UNSA, ce rapport de synthèse confirme les grandes tendances déjà relevées dans les rapports précédents mettant le focus sur les points de vigilance que nous n'avons cessé de signaler à de nombreuses reprises dans le cadre des travaux du CT des DDI.*

Il s'agit principalement :

- Des problèmes de recrutement dans certains départements insuffisamment attractifs, le turn over de l'encadrement ainsi que la difficulté de recruter des agents de catégorie B et C.
- Le vieillissement des effectifs : la pyramide des âges va se traduire par une accélération des départs à la retraite, ce qui pose la question du renouvellement des effectifs et du maintien des compétences avec de forts enjeux GPEEC. En d'autres termes, faute d'avoir anticipé, il est clair que le recrutement accru de contractuels comme le préconise le Gouvernement sera la solution de facilité.  
***Ce que conteste l'UNSA.***
- Des missions ne pourront s'exercer qu'en mode dégradé dans les trois ans à venir, en particulier certaines missions relevant du MAA (l'inspection remise directe) ou le MTES (la police de l'environnement), pour ne prendre que ces deux exemples, au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des agents (RPS).

## **EXPERIMENTATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACCES A INTERNET UNIQUE ET AUTHENTIFIEE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS DE DDI**

La **DINSIC** présente les principes de base et les améliorations apportées grâce à l'expérimentation depuis la présentation en CT des DDI en décembre :

- L'expérimentation a été faite dans 3 DDI concernant plus de 200 agents (DDT 19, DDCSPP 28 et DDPP 91)
- Accès authentifié (basé sur l'authentification de la messagerie Mélanie2) permettant la gestion de profils d'accès avec un profil standard pour la majorité des agents et un profil étendu pour un maximum de 15 % des agents.
- Plus de recul sur l'expérimentation pour pouvoir la déployer pour toutes les DDI.
- Le souhait est d'améliorer le flux par un filtrage de l'accès internet plus fin.
- L'accès aux réseaux sociaux se justifie aujourd'hui pour tous les agents.
- Ouverture d'outils de transfert de fichiers pour travailler avec les partenaires extérieurs.
- Une supervision des liens réseau est mise en place pour une analyse fine des flux.
- L'écart entre le profil standard et étendu est beaucoup plus faible qu'il ne l'était en décembre 2017.

*L'UNSA remarque que le rapport de la DINSIC parle « d'actions de reconnections très pénalisante pour les agents », toujours « en cours d'investigation » sur l'un des sites. Il ne serait pas raisonnable de mettre en place ces filtrages dans de telles conditions, nous demandons donc de prolonger l'expérimentation afin de ne pas mettre les services en difficulté.*

*L'ouverture aux réseaux sociaux ne doit pas être limitée à certaines heures : c'est aujourd'hui un usage professionnel pour de nombreux agents et les limiter incitera les agents à se détourner de leur outil professionnel en utilisant leur matériel personnel.*

*Le délai d'ouverture d'un site, nécessaire à l'activité professionnelle de l'agent, doit se faire rapidement, nous voulons confirmation de ce qui est indiqué par la DINSIC : pas plus d'une demi-journée.*

*Le ratio d'utilisateurs au profil étendu de 15 % doit être augmenté, car de nombreux utilisateurs ont des usages professionnels le justifiant. La DSAF et la DINSIC acceptent de prolonger la période d'expérimentation et proposent de la mettre en place prioritairement pour les DDI qui en font la demande.*

*Enfin, l'UNSA a insisté sur la nécessité de faire un bilan des expérimentations dans les instances locales et que le contenu de ces débats soit communiqué au CT des DDI.*

## **ETAT DES TRAVAUX DE PREPARATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2018**

La **DSAF et la DRH des ministères sociaux** présentent notamment le texte s'appliquant aux DRDJSCS concernant les élections de décembre 2018.

*L'UNSA rappelle que l'adresse mail prévue à créer pour les organisations syndicales est avec l'extension drjscs.gouv.fr qui est remplacée suite au passage sur melanie2 par une extension jscs.gouv.fr*

La **DINSIC** précise que l'ancienne adresse mail fonctionnera toujours et que certaines directions régionales n'utilisent pas encore melanie2 (mais ce sera le cas avant la fin de l'année 2018). Les ministères sociaux notent et modifieront le texte en conséquence.

*L'UNSA regrette la complexité de la prise en compte des votes aux comités techniques locaux pour le CT des DDI, qui entraîne le fait que les agents des secrétariats généraux des DRDJSCS ne sont plus considérés comme des agents des DDI.*

Il existe en effet 3 critères qui peuvent être utilisés pour déterminer le vote au CT local qui compte également pour le CT des DDI :

- L'affectation de l'agent
- Ses fonctions
- Son service

Le ou les critères utilisés ne seront pas les mêmes en fonction de la structure d'affectation de l'agent : dans la DRDJSCS Centre Val de Loire, les votes de tous les agents seront pris en compte pour le CT des DDI, sauf ceux des agents du secrétariat général (même ceux issus de la direction départementale déléguée).

Dans les autres DRDJSCS, les votes des agents de la direction départementale déléguée seront comptabilisés pour le CT des DDI sauf les agents du secrétariat général.

Enfin, les votes des agents des DDCS compteront pour le CT des DDI, y compris les agents du secrétariat général (même lorsqu'ils ont été regroupés avec le secrétariat général de la direction régionale comme cela a été préconisé dans le décret de décembre 2015 sur la mise en place des DRDJSCS).

Les DRDJSCS sont des structures complexes que l'UNSA a dénoncées lors de leur création fin 2015. Ce n'est pas avec des règles aussi différenciées qu'on va y remédier bien au contraire.

**La DSAF et la DRH des ministères sociaux** concèdent que ce n'est pas simple mais ils se sont attachés à respecter le texte de décembre 2015 mettant en place les DRDJSCS, avec l'arbitrage de la DGAFP.

## **POINTS D'ACTUALITE**

### **Décroisement Sécurité routière**

La 2<sup>ème</sup> phase du décroisement MTES/MI concerne 230 agents.

Un nouveau comité de suivi se tiendra le 5 juillet, la liste des agents décroisés devrait être communiquée aux organisations syndicales pour le 30 juin.

Les cas signalés sont tous examinés par la DRH du MTES.

Les difficultés, liées au versement de la compensation de la CSG, seront régularisées par le MI fin juin.

### **Référent départemental inondation (RDI)**

Le MTES présente le dispositif, « cœur de métier des DDT ». Le point d'attention principal consiste à limiter les risques d'exposition des agents mis en responsabilité sur cette mission.

Pour répondre aux questionnements sur les astreintes, le DSAF rappelle que le texte relatif aux astreintes en DDI s'applique.

### **Commentaire de l'UNSA**

L'UNSA regrette l'intérêt limité de ce CT des DDI, compte tenu des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Les réponses évasives du SGG à nos critiques sur le climat social particulièrement délétère entre le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et nos organisations syndicales, comme le manque de contenu sur le dossier CAP22 et les annonces du Premier Ministre reportées, ne sont pas de nature à rassurer les communautés de travail.

Ce CT des DDI s'est déroulé dans une ambiance glaciale, avec des représentants des ministères très en retrait et une administration qui échoue, dans ce contexte de réformes et de dialogue social de façade, à recueillir la confiance des organisations syndicales.

L'UNSA réaffirme toutefois son choix de dialoguer, par l'intermédiaire de ses représentants dont elle salue notamment l'engagement dans les instances de dialogue social locales.